AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°21
4 Septembre 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel · MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 · 84008 AVIGNON CEDEX · TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 5680 74 V

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE - Dans les parcelles habituellement très infestées du Nord-Est du Vaucluse de Mazan à Beaumes-de-Venise, les vols se sont prolongés et nécessitent un renouvellement de la protection si la rémanence du dernier traitement ne permet pas d'être protégé jusqu'au 10 Septembre .

Dans les zones les plus tardives de l'ensemble de la région, les vols, très faibles à nuls, ne nécessitent pas d'intervention .

MILDIOU - Les pluies du 15 Août et de la fin du mois ont provoqué des repiquages dans les vignes où la maladie était latente .

Dans ces situations, il est fortement recommandé de procéder à un traitement pour protéger l'extrémité des sarments et permettre un meilleur aoûtement .Choisir un produit à longue rémanence, de préférence cuprique .

BOTRYTIS - Malgré une situation généralement très saine, il est fortement recommandé d'effectuer le traitement prévu à la véraison. La dernière application étant à prévoir, si nécessaire, au plus tard trois semaines avant la récolte .

SUR RAISINS DE TABLE tout particulièrement, attention au dernier traitement pour éviter résidus ou dépôts visibles sur les grappes .L'utilisation du volume réduit diminue ces risques de même que le respect du dosage et du délai d'emploi avant récolte .

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES - Dans les vergers ayant subi des dégâts, la protection devra être maintenue jusqu'à la mi-Septembre . Dans les autres le risque devenant pratiquement nul, il est inutile de poursuivre cette protection .

COCHENILLE (POU de SAN JOSE) - Traiter dès réception les vergers où cette cochenille est présente avec un insecticide à base de méthidathion (Ultracide) : 40 g de M.A./hl, oléoparathion (nombreuses spécialités) : 25 g de M.A./hl, ou parathion émulsion (nombreuses spécialités) : 30 g de M.A./hl .

En cas de doute, prière de nous envoyer un échantillon pour examen .

MOUCHE DE L'OLIVE - Dans les Alpes-Maritimes, les dégâts se sont étendus à la plupart des oliveraies aux altitudes supérieures à 350 mètres .Le pourcentage de fruits piqués y atteint ou y dépasse souvent 10 %

En conséquence, dans toutes ces situations, une intervention avec un des insecticides déjà cités devra être effectuée dès réception .

Si ce pourcentage n'est pas encore atteint, des contrôles seront effectués pour intervenir dès qu'il sera observé .

Dans les autres régions les captures demeurent très faibles à nulles .Il est inutile de traiter actuellement .

En cas de doute, un échantillon d'une vingtaine d'olives peut nous être envoyé pour examen .

..../..

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant J. Thiault - CPPAP N° 478 AD

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

TOMATE - MILDIOU - ALTERNARIA - Dès les prochains risques de pluie, il sera nécessaire de commencer ou de reprendre la protection en toutes régions et sur toutes les cultures .

On la renouvellera si les pluies successives ou les aspersions totalisent plus de 20 mm, sinon tous les 15 jours jusqu'à la récolte

On utilisera un des fongicides suivants :

chlorothalonil (Daconil) : 150 g de M.A./hl, dichlofluanide (Euparène) : 100 g de M.A./hl, manèbe (nombreuses spécialités) : 200 g de M.A./hl, mancozèbe (Dithane, Sandozèbe) : 160 g de M.A./hl, manèbe + zinèbe (Turbo, Zinamix) : dose suivant spécialités ,ou captafol (Difosan, Orthodifolathan) : 60 g de M.A./hl .

CHOU et CHOU-FLEUR - NOCTUELLE (Mamestra brassicae) - Dans la basse vallée de la Durance les pontes et les premières éclosions ont commencé .

En conséquence, dans les zones habituellement infestées et dans celles où la présence de jeunes chenilles est observée, un traitement doit être appliqué dans les prochains jours .

Cette application est à effectuer surtout sur les choux précoces ayant déjà atteint un développement important, les jeunes choux n'étant pratiquement pas attaqués .

On utilisera une des matières actives en pulvérisation :

- acéphate (Orthène) : 75 g de M.A./hl .
- méthomyl (Lannate) : 100 g de M.A./hl .

Ce traitement est également efficace contre les larves de la PIERIDE du CHOU .

ALEURODE (Aleurodes brassicae) - Traiter dès l'apparition des premières larves sous les feuilles sans attendre leur pullulation alors très difficile à réduire .

On utilisera :

décaméthrine (Decis) : 1,25 g de M.A./hl, cyperméthrine (Ripcord) : 5 g de M.A./hl, ou pirimiphos méthyl (Actellic) : 75 g de M.A./hl .

Sur choux, il est recommandé d'adjoindre un mouillant à la bouillie .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

...../.....